

Nombre de membres en exercice: 11		Séance du 06 avril 2021	
Présents : 11		L'an deux mille vingt-et-un et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de	
Votants: 11		Sont présents: Frédéric MOISELET-PARQUET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, Alain BAUDOUIN, Agnès TUPINIER, Christelle DEIGNEAU, Thierry MAILLARD, Annick MARCEAU	
		Représentés:	
		Excuses:	
		Absents:	
		Secrétaire de séance: Christelle DEIGNEAU	

Le Conseil municipal du 15 mars est adopté à l'unanimité.

I-II-III – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Maire expose les comptes administratifs COMMUNE – EAU.

Il quitte la salle et laisse la parole à Guy DEFRANCE pour le vote des comptes administratifs dressés par Frédéric MOISELET-PARQUET et les comptes de gestion dressés par le Receveur – année 2020.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

RESULTATS :

BUDGET COMMUNE

Résultat de Fonctionnement 2020

Résultat de l'exercice	+ 27 941.52
Résultat antérieur reporté	4 800.51
Résultat de clôture	+ 32 742.03

Résultat d'Investissement 2020

Résultat de l'exercice	+ 29129.16
Résultat antérieur reporté	- 29 102.80
Résultat de clôture	+ 26.36

AFFECTATION

Report en fonctionnement art 002	=	6 000.00
En recettes d'investissement art 1068	=	26 742.03
En recettes d'investissement art 001	=	26.36

BUDGET EAU

Résultat de Fonctionnement 2020

Résultat de l'exercice	- 1 762.90
Résultat antérieur reporté	+ 26 177.25
Résultat de clôture	+ 24 414.35

Résultat d'Investissement 2020

Résultat de l'exercice	+ 3 663.65
Résultat antérieur reporté	+ 5 957.26
Résultat de clôture	+ 9 620.91

AFFECTATION

1 / Résultat reporté en fonctionnement = 24 414.35

2 / résultat reporté en investissement = 9 620.91

IV – APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Après s'être fait présenter les budgets « COMMUNE – EAU » et après avoir constaté que les sections de fonctionnement et d'investissement étaient équilibrées, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les Budgets Primitifs – année 2021

COMMUNE	
Dépenses de Fonctionnement	161 654.00
Recettes de Fonctionnement	161 654.00
Dépenses d'Investissement	38 491.39
Recettes d'Investissement	38 491.39

EAU	
Dépenses de Fonctionnement	47 908.35
Recettes de Fonctionnement	47 908.35
Dépenses d'Investissement	30 329.26
Recettes d'Investissement	30 329.26

V – TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2021 comme suit :

-taxe foncière bâti : 12.98 %

En précisant que le taux départemental sera inclus dans le taux communal. Sur la feuille d'imposition, il apparaîtra un taux total de 34.82 % (12.98 % taux communal + 21.84 % taux départemental)

-taxe foncière non bâti : 38.34 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition mentionnés ci-dessus pour l'année 2021.

VII – SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue les subventions communales – année 2021 comme suit :

ASSOCIATIONS	Année 2020
ADMR	120
Maison des Services ADMR	120
Fondation du Patrimoine	55
Ecole Vermenton voyage scolaire	En cas de sortie scolaire
Total	650 prévus au budget

VIII – CLECT : révision des attributions de compensation des communes

Il est exposé aux membres du conseil qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsque ce dernier se voit transférer des compétences par les communes ou inversement leur restitue des compétences, et lorsque les charges transférées sont supérieures aux produits transférés.

Tel est le cas pour la commune de Bazarnes dans le cadre de la mise en place d'un accueil périscolaire sur sa commune dont le reste à charge, après déduction des produits des services, est arrêté à la somme de 7 199 €.

Aussi pour répondre au principe de neutralité budgétaire, l'attribution de compensation de la commune de Bazarnes est diminuée de ce montant.

Le rapport de la CLECT est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci.

C'est sur ce nouveau rapport de la CLECT que le conseil municipal doit délibérer et ce même si le montant de son attribution de compensation reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le rapport de la CLECT du 9 mars et autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à la délibération.

IX – Transfert de la compétence mobilité à la 3CVT

Ce point est reporté au prochain conseil municipal en raison du manque d'éléments.

X – Questions diverses

-Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Jean-Dominique FRANCK, Maire de VERMENTON sollicitant l'autorisation d'utilisation des chemins communaux pour la création et l'inscription de chemins de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée de l'Yonne ainsi que leur balisage suivant les normes en vigueur.

Après discussion, le Conseil municipal, donne l'autorisation à la commune de VERMENTON.

-Suite à l'incendie qui s'est produit à Essert, la commission Eau va travailler sur l'inventaire du matériel tel bouche à clé, vannes et remplacer tout ce qui est défectueux.

Séance levée à 21h15

Le Maire,
Frédéric MOISELET-PARQUET